



Photo de gauche : plan de Bachelier de 1646 pour un projet de fortification de la Collégiale Archives municipales

Fiche collection N°14 La Collégiale et son clocher-porche

La Collégiale et son clocher-porche

Monument emblématique de la ville avec sa silhouette si caractéristique, la Collégiale Notre-Dame est classée monument historique par arrêté du 15 juillet 1892.

Les origines

Alors que la ville est fondée en 1252, les consuls de la ville posent solennellement la première pierre de la Collégiale dès le mois d'août 1260. Hugues de Peyrusse, prieur du couvent des cordeliers est chargé de bénir l'église paroissiale. Le cœur et le transept sont édifiés en premier mais le coût des travaux et la guerre de Cent Ans ralentissent les bâtisseurs d'autant plus que l'église prend des proportions énormes.

En 1444, le pape Eugène IV donne son accord pour la fondation d'un chapitre collégial dans l'église paroissiale Notre-Dame qui deviendra Collégiale. Devant l'opposition de Guillaume de la Tour, évêque de Rodez, les papes Nicolas V et Pie II confirment définitivement la décision de leur prédécesseur dans les années 1450 et 1460.

A cette période coïncide l'achèvement de

l'église et du clocher-porche dont les piliers enjambent la voie de communication pour reposer sur la place publique, fait rare dans une bastide. Ainsi, l'église occupe un emplacement de choix au cœur de la ville. Au pied des échanges marchands et des animations en tout genre, le clocher-porche, tel un symbole, traduit le pouvoir de l'Église dans la société médiévale.

Sa construction

Étalée sur 3 siècles, la construction de cet édifice a gardé sa cohérence même si son nouveau statut de collégiale a conduit le clergé et les bâtisseurs à modifier le plan original en donnant lieu à la construction d'un clocher-porche monumental et à l'exécution de décors conférant à l'édifice une architecture propre au gothique flamboyant méridional.

La construction de ce clocher-porche est assez singulière dans l'Aveyron. On en retrouve toutefois des formes assez similaires en bas-Rouergue dans les églises paroissiales de Toulonjac et la Bastide-Lévêque, que l'on peut d'une certaine manière considérer comme « les petites cousines » de la Collégiale.

Un arrêté du 31 décembre 1793 du représentant de la Convention, Chateaufort-Randon, nomme des commissaires chargés de faire démolir le clocher de la Collégiale. Les lamentations des villefranchois s'élèvent et le conseil municipal

décide de ne pas faire appliquer cette directive. Pour le bonheur des habitants et des actuels touristes, le clocher est sauvé.



Scène de rue sous le porche de la Collégiale
début XXe siècle

Collect. B. Dufour - Archives municipales